

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 26 SEPTEMBRE 2024

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 03/10/2024
- Visées le 03/10/2024
- Publiées le 03/10/2024

N° délibération	Objet délibération
CS2024_03_01	Budget supplémentaire 2024 du Pays des Cévennes
CS2024_03_02	Budget supplémentaire 2024 du PLIE Cévenol
CS2024_03_03	Cadences d'amortissements : actualisation suite au passage à la M57 – Budget général du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et budget annexe du PLIE Cévenol
CS2024_03_04	Contrat Local de Santé n°4 du Pays des Cévennes avec l'Agence Régionale de Santé et convention avec l'Association RESEDA pour la coordination et l'animation du Contrat Local de Santé n°4
CS2024_03_05	Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de La Grand'Combe

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 03 octobre 2024

Publicité concernant 05 délibérations

PUBLICITE N° 2024/03

Le Président
Christophe RIVENQ

